

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROQUESERIERE

Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 10
Votants : 10

L'an deux mille seize, le sept avril, le Conseil Municipal de la commune de ROQUESERIERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MIQUEL Jean-Claude, Maire.

Date de la convocation : 4 avril 2016

Présents : M MIQUEL Jean Claude, Maire
Mmes et MM GENEVE Jean Louis, BRUNETTA Brigitte, COGNET Martine, TOULON Daniel, Adjoints
Mmes et MM CANCEL Michel, PAYRASTRE Cynthia, VIE Myriam, SEGUR Grégory, GASA Marie,

Absents excusés : M DEREUX Cédric donne pouvoir à M MIQUEL Jean Claude,
M SCHOTT Grégory donne pouvoir à Mme VIE Myriam,
Mme ZAHND Nathalie donne pouvoir à Mme COGNET Martine,
M MASSOU Jacques donne pouvoir à M GENEVE Jean Louis
M ROCCHI Jérôme donne pouvoir à M CANCEL Michel

Secrétaire de séance : M SEGUR Grégory

Monsieur le Maire donne lecture du Compte-Rendu du Conseil municipal du 17 mars 2016 qui est approuvé à l'unanimité.

Délibération N° 2016/4-1 :

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame BRUNETTA Brigitte, adjointe au maire, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2015, dressé par Monsieur Jean Claude MIQUEL, maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice considéré :

- Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif lequel peut se résumer comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses de l'exercice : 300 957.53 euros
Recettes de l'exercice : 414 612.99 euros
Excédent antérieur reporté : 222 169.31 euros
Excédent de clôture : 335 824.77 euros

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses de l'exercice : 229 603.71 euros
Recettes de l'exercice : 472 282.33 euros
Excédent antérieur reporté : 16 300.38 euros
Excédent de clôture : 258 979.00 euros

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2015 : + 594 803.77 euros

- Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux divers comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération N° 2016/4-2 :

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015

Le Conseil Municipal :

- Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2015, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après avoir entendu et approuvé les Compte Administratif de l'exercice 2015 ;
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la régularité des écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Délibération N° 2016/4-3 :

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015

Le Conseil Municipal, après avoir entendu lecture du Compte Administratif de l'exercice 2015, et conformément aux règles budgétaires, statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014.

Constatant que le Compte Administratif 2015 présente un excédent de fonctionnement de : 335 824.77 euros (a)

- Le Compte Administratif 2015 présente un excédent d'investissement de :
242 678.62 euros (b)
- Les restes à réaliser en dépenses d'investissement de 2015 s'élèvent à :
118 395.00 euros (c)
- Le besoin de financement est donc de **(c-b)** :
- 140 584.00 euros

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 comme suit :

- Affectation en Investissement (au compte 1068) : **0.00 euros**
- Report en Fonctionnement (Article R 002) : **335 824.77 euros**

Délibération N° 2016/4-4 :

VOTE DES TAUX DE TAXES DIRECTES LOCALES 2016

Madame Brigitte BRUNETTA, adjointe au maire déléguée aux finances rappelle au Conseil qu'il convient, chaque année, de voter les taux des taxes directes locales.

Elle informe le Conseil que le produit fiscal 2016 à taux constants est de **178 544 euros**.

Considérant les projets à venir, elle propose d'augmenter pour 2016 deux des trois taux de 1%, de la manière suivante :

	Taux votés en 2015	Taux votés en 2016
Taxe d'Habitation	11.92 %	12.04 %
Taxe Foncière (Bâti)	12.14 %	12.26 %
Taxe Foncière (Non Bâti)	79.99 %	79.99 %

Le produit fiscal attendu serait alors de **180 087 euros**.

Où l'exposé de Madame Brigitte BRUNETTA, adjointe au maire déléguée aux finances et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPLIQUER** les taux proposés ci-dessus pour l'année 2016, soit :
 - Taxe d'Habitation : 12.04 %
 - Taxe Foncière (bâti) : 12.26 %
 - Taxe Foncière (non bâti) 79.99 %
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services fiscaux, par l'intermédiaire de Monsieur le Préfet.

Délibération N° 2016/4-5 :

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Madame Brigitte BRUNETTA, adjointe au maire déléguée aux finances donne lecture de ses propositions pour le Budget Primitif 2016 de la Commune :

▪ **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Dépenses : 755 545.78 euros

Recettes : 755 545.78 euros

- dont un excédent antérieur reporté de **335 824.77 euros**

▪ **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Dépenses : 1 298 017.35 euros

Recettes : 1 298 017.35 euros

Où l'exposé de Madame Brigitte BRUNETTA, adjointe au maire déléguée aux finances et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces propositions.

Délibération N° 2016/4-6 :

MODIFICATION DU PACTE D'ACTIONNAIRE DE L'AGENCE FRANCE LOCALE

Monsieur le Maire donne lecture du nouveau pacte d'actionnaires de l'Agence France Locale, banque des collectivités où la commune est actionnaire.

Ce nouveau pacte inclus 3 modifications majeures :

- Mise en place d'un nouveau produit « lignes de trésorerie » ;
- Adaptation de la politique d'octroi de crédit ;
- Application à la Société des dispositions de l'article L. 1611-3-2 du Code Général des Collectivités Territoriales tel que modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** les modifications du pacte d'actionnaires
- **D'AUTORISER** le maire à signer les documents afférents à cette modification

QUESTIONS DIVERSES

- **Taxe d'aménagement sur les annexes :** Demande de discussion de ce sujet. Il sera ajouté à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil municipal.
- **Commission école :** La commission école s'est réunie le 6 avril 2016. Les points suivant y ont été abordé :
 - Information aux parents sur les contraintes de circulation dans le centre du village concernant les travaux d'assainissement ;
 - Cantine : rendez-vous avec le traiteur actuel puis mise en concurrence pour en changer à la rentrée prochaine ;
 - Devenir de l'école : blocage de la classe jusqu'au mois de juin. L'inspecteur d'académie statuera à ce moment-là.
- **Communication :** Plusieurs retours négatifs concernant la communication de l'équipe municipale ; Un flash spécial sur les projets en cours devrait paraître vers fin avril/début mai.

- **Logo de la commune :** Les enfants de Roquesérière de la classe de Mme CASSAN ont réalisé des dessins afin de trouver le futur logo de la commune. Le but n'étant pas d'en choisir un seul, un travail va être réalisé pour créer le logo à partir de leurs productions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Feuillet de clôture de la séance du Conseil Municipal du 17/03/2016

Délibération N° 2016/3-1 - Acquisition d'un photocopieur multifonctions – ANNULE ET REMPLACE

Délibération N° 2016/3-2 - Convention de mise à disposition des services entre la C3G et la commune

Délibération N° 2016/3-3 - Convention de mise à disposition des locaux avec la C3G et l'association LEC

Délibération N° 2016/3-4 - Indemnités de fonctions du maire, des adjoints et d'un conseiller municipal

Délibération N° 2016/3-5 - Création d'évacuation des eaux du pluvial

Délibération N° 2016/3-6 - Création Choix d'un bureau d'étude géotechnique

Délibération N° 2016/3-7 - Convention relative à la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive

Nombre de membres présents ayant pris part aux votes des points à l'ordre du jour : 14

	<i>Emargement</i>		<i>Emargement</i>
M.MIQUEL Jean-Claude		Mme PAYRASTRE Cynthia	
M. GENEVE Jean-Louis		Mme ZAHND Nathalie	
Mme BRUNETTA Brigitte		Mme VIE Myriam	
Mme COGNET Martine		M. MASSOU Jacques	
M. TOULON Daniel		M. SEGUR Grégory	
M. CANCEL Michel		Mme GASA Marie	
M. DEREUX Cédric		M. ROCCHI Jérôme	ABSENT
M. SCHOTT Grégory			